



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 4
Présents : 15

L'An deux mille dix-huit, le 19 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 12 février 2018

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Arlette LE MAGUET, Jacky EUZENOT, André THUAL, Martine JOSSO, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC Christina BILLY, Karine BURBAN CAREL, Caroline LE SAGE,

Absents excusés : Mireille LE RUYET, Valérie LE GUEHENNEC, David LE CUNFF, Gwendal ROLLAND,

Madame Caroline LE SAGE a été désignée secrétaire de séance.

Suite au décès de Monsieur Jean ROGER, dernier combattant de la guerre 39-45 de la commune, l'assemblée observe une minute de silence.

Le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique cependant qu'un administré l'a interpellé sur la notion de chemins d'exploitation et de chemins ruraux. Un travail de reprise de dénomination des voies sera à effectuer.

1 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de vote des subventions communales. La commission, réunie le 12 février dernier, propose quelques modifications.

Le comité des fêtes demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation des boucles sournaises et la réception du championnat du Morbihan le 24 juin prochain. La commission indique qu'ils avaient effectivement une subvention d'un montant inférieur aux autres associations de même type. Il est proposé une revalorisation à même hauteur soit 480€.

Sur le tableau présenté, Patricia GUIGUENO indique qu'il serait judicieux de revaloriser la subvention à l'association Sport et Nature qui organise un trail, rassemblant de nombreux coureurs, et qui participe à l'entretien des chemins communaux et représente la commune au Trail du Kreiz Breizh, devrait être du même montant que les associations de ce type soit 300€.

Monsieur le Maire indique que le vote de la subvention au TC Pondi est reporté faute d'éléments suffisants pour délibérer.

La commission propose le maintien du montant de toutes les autres subventions locales ou extérieures.

Monsieur le Maire souhaite qu'un débat s'engage sur l'attribution de subventions aux écoles extérieures accueillant des élèves sournais. En effet, plusieurs demandes nouvelles de subventions ont été reçues, arguant du fait de l'attribution d'une subvention à Diwan Pondi.

L'assemblée s'accorde à dire que la subvention est attribuée à l'association Diwan compte non tenu du nombre d'enfants sournais scolarisés mais considérant le caractère spécifique de l'enseignement en immersion de la langue bretonne et non d'une filière bilingue comme dans les autres établissements.

Le conseil municipal est défavorable à l'attribution de subventions aux écoles extérieures.

Karine BURBAN s'étonne du montant à 0€ versé aux familles de collégiens et lycéens sournais pour les voyages scolaires sur l'année 2017. Monsieur le Maire indique en effet, qu'auparavant les écoles faisaient ces démarches pour les familles, aujourd'hui les familles doivent venir en mairie. Une meilleure information à destination des familles sera effectuée.

Arlette LE MAGUET, Michel CABEL, Jacky EUZENOT, David BELZIC, Mickaël CREMET, Benoît COLLET, chacun en ce qui les concerne, ne participent ni aux débats, ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ Le maintien du montant des subventions versées en 2017
- ✓ La revalorisation de la subvention au Comité des Fêtes suite à l'organisation des boucles sournaises et au championnat du Morbihan, ainsi que celle de Sport et Nature
- ✓ de reporter le vote de la subvention à l'association TC Pondi
- ✓ de reconduire l'adhésion de la commune à l'association BRUDED et l'Art dans les Chapelles et de leur verser la subvention correspondante

Le récapitulatif des subventions accordées est joint au présent tableau.

2 – Tarifs communaux

- Bilan restaurant scolaire 2017 – Tarifs 2018

Le Maire fait lecture à l'assemblée du bilan du restaurant scolaire 2017. Le montant des dépenses s'élève à 130 426.33€. L'augmentation des charges constatée résulte notamment du budget alimentation suite à l'augmentation de la fréquentation de la structure mais également de l'approvisionnement en produits locaux. Les recettes sont en augmentation et représentent 85 140.21€. La production d'électricité représente, pour 2017, 5 302.06€.

Le déficit du restaurant scolaire est donc de 45 286.12€ et diminue par rapport à l'an passé (- 46 128.54€ en 2016). Ceci résulte de l'augmentation du tarif du repas au 1er mars 2017.

Patricia GUIGUENO insiste sur le rôle de la commission menu et l'approvisionnement en produits locaux, elle remercie également le cuisinier.

La commission finances propose la revalorisation du tarif afin de maintenir le déficit actuel, sachant que les frais de personnel, suite à la fin des contrats aidés, risquent d'augmenter.

Karine BURBAN s'étonne de cette proposition, d'autant que la dernière augmentation date du 1^{er} mars 2017 et que le déficit est maîtrisé.

Monsieur le Maire indique qu'environ un tiers des enfants fréquentant les écoles proviennent des communes extérieures. Actuellement la grille tarifaire ne prévoit pas de tarifs différents. Martine JOSSO indique que dans les communes voisines ce tarif existe. Benoît COLLET indique que cela pourrait freiner la fréquentation d'enfants de communes extérieures dans les écoles sournaises. Monsieur le Maire indique que la commission finances mènera une réflexion sur ce sujet qui sera débattu lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre, décide :

- De fixer le tarif du repas enfant à 3.35€ à compter du 1er mars 2018

- Bilan garderie 2017 – Tarifs 2018

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le bilan 2017 de la garderie. Les dépenses s'élèvent à 27 642.59€ et les recettes à 23 313.94€.

Le déficit du bilan garderie 2017 représente 4 328.65€. Il s'accroît par rapport à l'an passé du notamment aux charges de personnel. La commission finances propose de revaloriser les tarifs, qui n'ont pas été revus à la hausse depuis 2010.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs actuels à compter du 1^{er} mars 2018 :

Forfait 1.40€ le matin
 Forfait 1.90€ le soir (goûter compris).

- Bilan ALSH 2017

Le bilan de l'ALSH (vacances et mercredi) fait état d'un déficit global de - 32 026.25€. Au vu de l'arrêt des TAP et l'ouverture de l'ALSH le mercredi toute la journée, la commission étudiera ultérieurement la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire.

- Tarifs médiathèque 2018

Suite à la mise en place du réseau « Guernaude » entre les médiathèques de Guern, Malguénac et Le Sourn, il convient d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble des 3 communes.

Après consultation de l'ensemble des acteurs du réseau, la commission culture propose les tarifs suivants :

Abonnement individuel Livres- CD -DVD	10€ / an / adulte
	Gratuit pour les - 25 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi les tarifs de la médiathèque à partir du 1^{er} mars 2018.

Le tarif « initiation informatique » est revalorisé à 5€ / heure.

- Tarifs funéraire 2018

La commission finances propose le maintien des tarifs actuels, réévalués suite à l'extension du cimetière lors du conseil municipal du 22 mai 2017. Le conseil municipal valide cette proposition.

- Tarifs Salle polyvalente 2018

La commission finances propose à l'assemblée d'uniformiser les tarifs de location de salle et de proposer deux tarifs : Tarifs sournais / tarifs extérieurs, comme suit :

	<i>Tarifs Sournais</i>	<i>Tarifs extérieurs</i>
SALLE POLYVALENTE		
Grande salle + cuisine	150 €	225€
Chauffage	190 €	285€
Petite salle	75 €	112.5€
Chauffage	95 €	142.5€
ANCIENNE CANTINE		
Salle	75 €	112.5€
Chauffage	95 €	142.5€
CUISINE	60 €	90€
COUVERTS	0.50€	0.75€
MAISON DES ASSOCIATIONS (Délibération du 29.04.2011)		
Apéritifs familiaux (20-30 personnes)	20€	30€
CAUTION	160 €	160€
HEURE DE MENAGE	20€ / heures	20€ / heures

Réservations hebdomadaires

ASSOCIATIONS Délibération du 6 juillet 2015	Grande salle polyvalente	Petites salles
Locales	2€/ occupation	Gratuit

Extérieures	6€/occupation	4€/occupation
CO-WORKING MAISON DES ASSOCIATIONS ESPACE BIEN ETRE <i>Délibération du 15 janvier 2018</i>		
L'heure	1,50 €	1.50€
La demi-journée	6 €	6€
La journée	10 €	10€

- Participation aux frais de chauffage pour la période du 15 octobre au 15 avril
- Sono uniquement pour les associations Sournaises : 50€ + chèque caution de 150€
- Repas de classes d'anniversaire : -50% sur la location Délibération du 29 octobre 2008
- Location 2 jours : -50% sur la 2^{ème} journée
- Chaque association sournaises bénéficie d'une location de salle gratuite une fois par an.
- Documents obligatoires à produire : - Chèque de caution
 - Demande de location
 - Assurance Spécifique Responsabilité Civile

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs ainsi proposés.

3 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Julien

Le bilan de l'école publique est exposé à l'assemblée. Les dépenses représentent 86 986.33€ pour 2017. Le poste de dépense qui évolue par rapport à l'an dernier étant les charges de personnel.

Suite à la demande d'éléments complémentaires auprès de l'OGEC, Monsieur le Maire propose de différer le vote des forfaits par élève au prochain conseil.

4 – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Pontivy

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul réalisé par la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) de Pontivy Communauté concernant le transfert de charges de la compétence PLUi. Il s'étonne de ce mode de calcul car cela va faire supporter un coût supplémentaire pour la collectivité par rapport à un document d'urbanisme communal. La mutualisation a pour objectif, à moyen et long terme, la réalisation d'économies. D'après les calculs de la CLECT, la commune supporte un coût supplémentaire d'environ 30% au-delà de 2026.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position des conseillers quant à ce dispositif financier. Benoît COLLET demande si la commune peut refuser ce mode de calcul. Le Maire répond positivement, certaines communes ayant déjà refusé cette participation jugeant la charge pour la commune trop lourde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 12 voix contre, décide de ne pas adopter l'évaluation ainsi présentée.

5 – Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux

- Acquisition d'un bâtiment pour les ateliers des services techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Garage du Rocher est actuellement en vente. N'ayant trouvé repreneur, le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur et de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ateliers des services techniques	
DEPENSES	MONTANT HT
Immobilier	100 000.00 €
Frais annexes	15 000.00€
Travaux	30 000.00€

TOTAL	145 000,00 €
RECETTES	MONTANT HT
Conseil départemental	17 313.00€
DETR	
Commune	127 687.00€
TOTAL	145 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet ainsi présenté ainsi que le plan de financement et sollicite auprès des services de l'Etat, la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant maximum.

- Acquisition et extension du cabinet médical

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation du projet acquisition et extension du cabinet médical, le conseil municipal doit se prononcer sur le plan de financement de ce projet et solliciter les subventions correspondantes

Cabinet médical	
DEPENSES	MONTANT HT
Immobilier	120 000.00 €
Frais annexes	15 000,00 €
Travaux	120 000,00 €
TOTAL	255 000,00 €
RECETTES	MONTANT HT
Conseil départemental - TSD (15%)	38 250.00€
DETR	€
Commune	216 750€
TOTAL	255 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet ainsi présenté ainsi que le plan de financement et sollicite auprès des services de l'Etat, la dotation d'équipement des territoires ruraux

- Compte-rendu des commissions

Commission cadre de vie :

Michel CABEL présente à l'assemblée un plan pour la mise en place d'un nouvel espace de caveautins dans le nouveau cimetière. En effet, seuls 3 caveautins restent disponibles. Dans un premier temps 11 nouveaux caveautins seront mis en place et l'espace pourrait accueillir 77 emplacements.

Entretien des tombes : Les services techniques entretiennent chaque année 4 tombes de famille. La commission propose que ce service soit rendu par des entreprises et non plus par la commune. En effet, cette prestation pourrait faire l'objet d'une plus forte demande dans les années à venir et les entreprises proposent leur service. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention et 14 voix pour, décide de ne plus assurer la prestation de nettoyage des tombes dans le cimetière, et annule par conséquent la délibération du 22.05.2017 qui actualisait ces tarifs.

Une information sera faite à destination des familles.

Commission jeunesse : Mireille LE RUYET étant absente, Monsieur le Maire rend compte des travaux du conseil municipal des enfants. Leur projet actuel est la transformation de la cabine téléphonique en armoire à livres. Des devis de pelliculage sont actuellement en cours. Les enfants proposeront leurs dessins.

Commission culture : Arlette LE MAGUET indique que la commission culture souhaite l'augmentation du budget fonctionnement de la Médiathèque à hauteur de 12 500€ ainsi que le renouvellement de 3 ordinateurs et d'un ordinateur portable. Suite à la fin des TAP, le planning de la médiathèque sera impacté et permettra l'accueil de classe plus régulièrement. Durant l'été, le personnel souhaiterait effectuer l'inventaire des ouvrages de la médiathèque soit environ 9 000 livres.

La commission est en charge d'examiner la rétrocession des tombes d'anciens poilus suite à la demande de familles. Elle n'a pas encore statué.

Commission Achat de matériel : Jacky Euzenot indique la nécessité de renouveler le matériel dédié à l'entretien des espaces verts. En effet, les frais d'entretien des anciens véhicules, notamment la tondeuse, deviennent trop importants. L'ensemble des agents et élus de la commission se sont déplacés et ont rencontré des professionnels pour faire un choix. Après étude de plusieurs devis, la commission propose de retenir les achats suivants :

Tracteur tondeuse (occasion) : 30 200€ TTC
 Tondeuse autoportée (occasion) : 9 250€ TTC
 Distributeur d'engrais : 769€ TTC
 Brosses frontales : 3 400€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ces offres de l'entreprise LE HO pour le distributeur et MSE pour les autres appareils, d'autant que l'entreprise propose la mise en place d'un prêt à 0% sur 4 ans. L'ancienne tondeuse ISEKI fera l'objet d'une reprise.

13 – Affaires diverses

- **Lotissement Coët Er Sorn**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au bornage définitif des parcelles du lotissement Coët Er Sorn, il convient de rectifier le prix total de certains lots comme suit :

N° lot	Surface en m ²	Prix en € HT	Prix en € TTC	Adresse postale
1	667	34 017.00€	40 820.60€	1 Rue Antonio VIVALDI
2	599	30 549.00€	36 658.80€	3 Rue Antonio VIVALDI
3	596	30 396.00€	36 475.20€	5 Rue Antonio VIVALDI
4	517	26 367.00€	31 640.40€	7 Rue Antonio VIVALDI
5	659	33 609.00€	40 330.80€	8 Rue Jean-Sébastien BACH
6	758	38 658.00€	46 389.60€	6 Rue Jean-Sébastien BACH
7	561	28 611.00€	34333.20€	4 Rue Jean-Sébastien BACH
8	600	30 600.00€	36 720.00€	9 Rue Antonio VIVALDI
9	526	26 826.00€	32 191.20€	5 Rue Jean-Sébastien BACH
10	450	22 950.00€	27 540.00€	3 Rue Jean-Sébastien BACH
11	767	39 117.00€	46 940.40€	4 Rue Clara SCHUMANN
12	512	26 112.00€	31 334.40€	6 Rue Clara SCHUMANN
13	512	26 112.00€	31 334.40€	8 Rue Clara SCHUMANN
14	542	27 642.00€	33 170.40€	11 Rue Antonio VIVALDI
15	548	27 948.00€	33 537.60€	2 Rue Clara SCHUMANN
16	602	30 702.00€	36 842.40€	1 Rue Clara SCHUMANN
17	501	25 551.00€	30 661.20€	3 Rue Clara SCHUMANN
18	495	25 245.00€	3 0294.00€	13 Rue Antonio VIVALDI

19	436	22 236.00€	26 683.20€	15 Rue Antonio VIVALDI
20	528	26 928.00€	32 313.60€	17 Rue Antonio VIVALDI
21	503	25 653.00€	30 783.60€	19 Rue Antonio VIVALDI
22	539	27 489.00€	32 986.80€	21 Rue Antonio VIVALDI
23	584	29 784.00€	35 740.80€	2 Rue Antonio VIVALDI
24	608	31 008.00€	37 209.60€	4 Rue Antonio VIVALDI
25	573	29 223.00€	35 067.60€	6 Rue Antonio VIVALDI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer les prix comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- **Lotissement des Vallons :**

Suita à l'accord du conseil municipal, Monsieur le maire était en négociation avec les différents propriétaires riverains du lotissement des vallons et Domaine de Kerfrappe.

Malheureusement aucun accord n'a pu aboutir avec Monsieur Ollichon, gérant de la société propriétaire du Domaine de Kerfrappe II. Le Maire souhaitait obtenir un tarif unique auprès des vendeurs, Monsieur Ollichon réclame une soulte de 36 000€ correspondant aux travaux de terrassement entrepris.

Monsieur le Maire indique également que la SARL « Domaine de Kerfrappe » propriétaire de la voirie du « Lotissement des Vallons » n'a jamais procédé aux travaux d'entretien de la voirie du lotissement.

Il s'agit donc de la fin des négociations, tous ces espaces compris entre la rue de Pellen et le lotissement des Vallons sont gelés en constructibilité pour au moins 10 ans, la commune ne pouvant laisser un espace constructible « en suspens ».

- **Centre médical**

Monsieur le Maire indique que le centre médical connaît des difficultés financières sur l'année 2017, cela étant dû en partie au non-versement par la CPAM des subventions dues (RMT, FMT, ROSP). Il a, à ce titre, rencontré le personnel de la CPAM, mais n'exclut pas un futur contentieux si la situation ne se débloque pas.

Le 5 février dernier, avec la maire de La Chèze (22) qui dispose également d'un centre de santé communal, Monsieur le Maire a rencontré les membres du cabinet d'A. Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé. L'expérience sournaise fait partie des schémas gouvernementaux, la préoccupation majeure étant le temps de médecine exercé.

Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'un 3^{ème} médecin au mois de septembre. Il s'agit du Docteur Lalande, ayant déjà effectué des remplacements au sein du centre, qui pourra alors répondre favorablement à la demande de nouveaux patients.

Le docteur CATHELAIN va participer à une formation pour devenir maître de stage et pouvoir accueillir des internes au sein du centre.

14 – Questions diverses

Néant

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.